



## Soins hospitaliers garantis grâce à des avances supplémentaires aux hôpitaux

BRUXELLES, le 06/06/2020. – Depuis le début de la crise du coronavirus, les hôpitaux sont confrontés à des dépenses supplémentaires tandis que leurs revenus ont été réduits. C'est pourquoi les autorités fédérales avaient décidé fin avril de déjà octroyer une avance d'un milliard d'euros aux hôpitaux généraux, afin d'éviter des problèmes de paiement lors de la pandémie covid 19. En vue de garantir la continuité des soins hospitaliers et d'éviter les problèmes de liquidités, deux nouvelles avances de 500 millions d'euros chacune sont à présent prévues, tant pour les hôpitaux généraux que les hôpitaux psychiatriques.

« En cette période de crise, il est essentiel que nos hôpitaux puissent se concentrer sur les soins aux patients et n'aient pas à se soucier de problèmes de trésorerie » souligne Maggie De Block (Open Vld), ministre de la Santé publique. « C'est pour cette raison que nous leur octroyons une nouvelle avance de 500 millions d'euros. Une tranche supplémentaire de 500 millions d'euros sera également libérée en octobre. »

### Pression financière

Ces derniers mois, les hôpitaux ont été confrontés à de nombreux frais supplémentaires, notamment en raison de travaux visant à créer des unités covid 19, de l'achat d'équipement de protection et du renforcement du personnel soignant. En parallèle, les revenus des hôpitaux ont diminué à cause du report des soins non urgents. Certains frais ont cependant continué à courir, par exemple ceux liés au personnel, au matériel et aux loyers.

Le premier pic de l'épidémie. L'avenir reste toutefois incertain. Il faut absolument que les hôpitaux continuent à réserver une certaine capacité pour les patients atteints de la covid 19, tant dans les services des soins intensifs qu'en dehors, en cas d'éventuelle nouvelle vague du virus. En outre, l'épidémie a toujours un impact majeur sur le service normal des hôpitaux en raison des mesures d'hygiène et de sécurité supplémentaires pour les patients et le personnel. Les coûts liés à la covid s'appliquent donc encore.

### Avances supplémentaires

La première avance d'un milliard d'euros a permis de donner une bouffée d'oxygène aux hôpitaux, mais cela ne sera pas suffisant. Il a dès lors été décidé d'octroyer une avance supplémentaire de 500 millions d'euros, tant aux hôpitaux généraux qu'aux hôpitaux psychiatriques. Une tranche supplémentaire de 500 millions d'euros suivra en octobre. Grâce aux avances, les hôpitaux disposent de suffisamment de liquidités pour couvrir leurs dépenses.

### Calcul définitif du budget covid 19

Les avances versées par les autorités fédérales permettent aux hôpitaux de poursuivre leurs activités en cette période de crise et de résoudre leurs problèmes de liquidités. Pour le calcul du budget

supplémentaire définitif relatif à la covid 19, il sera tenu compte des surcoûts et des frais qui ont continué à courir dans les services qui ont dû reporter leurs soins. Une première enquête à ce sujet a déjà été menée auprès des hôpitaux généraux et psychiatriques. Les résultats sont analysés par le SPF Santé publique.

De plus, une concertation intensive est en cours avec le secteur hospitalier afin de déterminer les modalités et l'étendue du financement supplémentaire. Le Conseil fédéral des établissements hospitaliers (CFEH) remettra à la ministre un avis à ce sujet. En outre, un groupe de travail composé du CFEH et de la Commission nationale médico-mutualiste (Medicomut) travaille à un avis sur les honoraires des prestataires de soins indépendants, qui financent également une partie des coûts hospitaliers. L'intervention financière définitive pour le secteur hospitalier s'inspirera de ces avis.